

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE 06440

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

## Séance du 13 juin 2018

L'an deux mil dix huit et le treize juin à 20 Heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Docteur **DONADEY Pierre, Maire**.

Présents : DONADEY Pierre, BARRIOS BRETON Marie Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, HAVARD-CORBIERE Chantal, SALTON Gérard, DEBOST Bernard, AMADORI Jean-Claude, **CHOLVIN-HENNION Stéphanie**, DOTTAIN Laurence, **DUQUESNE Céline**, GUINARD Carole, **NICOLO Antoine**, PASTOR Nicole, **SAIONI Vanessa**, SIMON Raphaël, SIRI Jean, Alexandre, SOUMATI Marie-Christine, **THOREL Hélène**, ZIZZO François.

Procurations : Mme DUQUESNE Céline à M. le Maire, Docteur Pierre DONADEY  
Mme THOREL Hélène à Mme BARRIOS BRETON Marie Thérèse  
Mme CHOLVIN-HENNION Stéphanie à M. VALLAURI Jean-Claude  
M. NICOLO Antoine à M. SALTON Gérard

Absents : Mme PASTOR Nicole  
Mme SAIONI Vanessa

Secrétaire : Mme HAVARD-CORBIERE Chantal

Objet de la délibération :

Motion Loups commune de L'Escarène

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes attaques de loups qui se produisent dans le département.

Au 30 avril de cette année 2018, il y a déjà eu 156 attaques et 510 victimes.

Il informe que des attaques se sont récemment produites à la lisière Est de la commune en limite avec la commune de Peille et à la lisière Nord de la commune en limite avec la commune de Lucéram, ce qui signifie que le loup est maintenant très proche des habitations.

Monsieur le Maire propose d'informer et de saisir monsieur le Préfet des Alpes-maritimes de cette situation pour que des mesures soient prises rapidement avant qu'un accident grave ne se produise.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré par 15 voix pour et 02 voix contre (Mmes HAVARD-CORBIERE Chantal et GUINARD Carole),

Décide d'adopter cette motion pour informer et saisir monsieur le Préfet des Alpes-maritimes de cette situation pour que des mesures soient prises rapidement avant qu'un accident grave ne se produise.

Fait et délibéré,  
L'an mois et jour que dessus.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,  
Docteur Pierre DONADEY

Transmis en Préfecture le : voir date visa

Page 1 sur 1

Affiché le : 25/6/18

Délibération N° 26

